



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE
ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Vu l'article Date de la convocation : 23 Septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 3 octobre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Patricia FASSET, Eric FLEURY, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI,

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Corinne BONNARD Isabelle BOUCLANS, Jean-Marie BERTIN, Claudie GAUTHIER, Guillaume GERMAIN, Sophie LARUE BOLIS, Rachida LAOUFI-SABER, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Bertrand REZARD, Sylvie MANIERE, Michel TOURNIER,

**DELIBERATION 2022-39 : approbation du Procès-Verbal du Comité syndical
du 4 juillet 2022**

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2022 a été adressé aux membres du Comité syndical le 13 juillet 2022 et à l'appui des convocations au présent Comité syndical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,

Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.